



Direction des Finances  
Service Moyens et Missions  
Transversales  
1.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 24 JUIN 2022  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe  
ports départementaux.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget annexe des ports départementaux regroupe la gestion des ports de commerce et de pêche de La Ciotat, Cassis, Niolon, la Redonne, Carro, le Jaï, le Sagnas et le Pertuis, ainsi que la conception et le suivi des travaux de protection et d'entretien. Les dépenses en mouvements budgétaires sont en légère diminution cette année (-0,3 % à 3,3 M€). Quant aux recettes, elles sont en baisse pour l'exercice 2021 de 2,2 % atteignant 3,4 M€, dont une subvention d'équipement de 1,4 M€. Les développements qui figurent ci-dessous ne traitent que des crédits réels du budget.

**A - les recettes de fonctionnement : 644 000 €**

- Produits de gestion courante : 265 000 €

Les produits de gestion courante sont en baisse d'environ 34 % par rapport à 2020 (-137 245,78 €). Ce poste de recette regroupe les redevances, contrats de concessions établies avec certains ports, des droits de ports. En raison d'une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire, le résultat de ce poste est à nouveau particulièrement impacté.

- Produits de ventes : 217 000 €

Les produits de ventes sont en diminution de 43 % par rapport à l'année 2020 (-165 673,49 €). Ce poste de recette concerne les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public délivrées à des entreprises dans un but commercial, autour des activités de plaisance et de pêche principalement. La baisse constatée des recettes s'explique par les mesures d'exonération et de réduction tarifaires décidées, notamment pour les commerces afin de les

soutenir dans la crise sanitaire.

A noter une recette exceptionnelle de l'Etat de près de 102 000 € venant indemniser le Département pour une partie des pertes de recettes de la crise du Covid-19 au titre de 2020. Elle permet de résorber une partie des déficits.

- Dotations et participations : 61 000 €

Les dotations et participations sont de 60 590 € et restent stables par rapport à 2020. Il s'agit d'une dotation de l'Etat, gelée depuis des années.

#### **B - les recettes d'investissement : 1,4 M€**

- Dotations : 76 000 €

En 2021, l'affectation de l'excédent de fonctionnement au financement du besoin en investissement a été limitée à 75 557,54 € conformément à la délibération du compte administratif 2020.

- Subventions d'investissement : 1,4 M€

En 2021 la subvention d'équilibre du budget est en progression de 11,1 % (+137 421,13€). Cette subvention d'équilibre permet de compenser des recettes structurellement trop peu importantes par rapport aux dépenses d'investissement obligatoires au titre de cette politique publique. En raison d'une baisse des autres recettes, celle-ci est *de facto* plus importante.

#### **C - les dépenses de fonctionnement : 658 000 €**

- Charges à caractère général : 315 000 €

Les charges à caractère général sont en hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice antérieur (+4 993,07 €). Ce poste comprend les analyses d'eau des ports pour 27 000 €, le paiement de la taxe foncière sur le plan d'eau pour 184 000 € ou encore divers achats de fournitures et petits outillages et divers travaux dans les différents ports pour 65 000 €.

- Charges de personnel : 305 000 €

Les charges de personnel connaissent une baisse de 14,3 % (-51 071,23 €). Celle-ci s'explique par le départ de deux agents fin 2020 et début 2021, un remplacement étant intervenu en fin d'année 2021. Le deuxième sera effectif en juillet 2022.

- Charges exceptionnelles : 38 000 €

Les charges exceptionnelles sont en hausse en 2021 de 3,7 % (+1 354,76 €). Cette variation s'explique principalement par une remise appliquée sur les AOT par certains ports pour soutenir l'activité économique en période de crise (notamment le port de La Ciotat avec 27 000 €).

## **D - les dépenses d'investissement : 1,4 M€**

Les actions entreprises se sont réparties de la manière suivante dans les ports départementaux :

<b>Libellé</b>	<b>Total</b>
Port de Carro	61 747,75
Port de Cassis	1 127 133,02
Port de La Redonne	48 616,74
Port de Niolon	6 897,30
Port du Jaï	68 504,51
Port du Pertuis	3 445,46
<b>Total général</b>	<b>1 316 344,78</b>

- Immobilisations incorporelles : 152 000 €

Les immobilisations incorporelles connaissent une évolution de 46 % en 2021 (+47 861,75 €). Ces dépenses ont permis la réalisation de différentes études sur les ports en gestion départementale, qu'il s'agisse des études hydrodynamique ou courantologique, d'installation futures de matériel comme une grue portuaire ou des cuves, de mise au norme ou de topographie ou encore des études paysagères ou de travaux structurants tel un dragage.

- Immobilisations en-cours : 1,2 M€

Les immobilisations en-cours sont en progression de 3,6 % par rapport à 2020 (+42 381,20 €). Pour 2021, il a fallu prévoir d'importants travaux sur le port de Cassis, notamment son dragage pour 847 000 €, engendrant par la suite d'autres travaux structurels de remise en état.

## **E - l'équilibre budgétaire :**

En tenant compte des résultats reportés, le résultat cumulé du budget annexe des ports présente un résultat nul en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2021 du comptable public.

L'opération d'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2022 (001 recette) : +10 012,82 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2022 (002 dépense) : -10 012,82 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20220624-41199-BF-1-1  
Date de télétransmission : 29/06/2022  
Date de réception préfecture : 29/06/2022

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 24 JUIN 2022**

**RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe ports départementaux.**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt quatre juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Agnès AMIEL à M. Hervé GRANIER, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Sébastien JIBRAYEL à M. Yannick OHANESSIAN, M. Anthony KREHMEIER à M. Yannick OHANESSIAN, M. Arnaud MERCIER à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yves MORAINÉ à M. Didier REAULT, M. Benoît PAYAN à Mme Sophie CAMARD, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, Mme Josette SPORTIELLO à M. Azad KAZANDJIAN.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 24 JUIN 2022**

**RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe ports départementaux.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 24 juin 2022, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

**Sous la présidence de Madame MILON**, première vice-présidente,  
Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe des ports arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

o Investissement	+10 012,82 €
o Fonctionnement	-10 012,82 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 <sup>1</sup>	+0,00 €

---

<sup>1</sup> Après reprise des résultats antérieurs. *Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.*

Adopte à l'unanimité

Pour : 45

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 12

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriaty DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie TARRISSE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 24 JUIN 2022**

**RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe ports départementaux.**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt quatre juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Agnès AMIEL à M. Hervé GRANIER, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Sébastien JIBRAYEL à M. Yannick OHANESSIAN, M. Anthony KREHMEIER à M. Yannick OHANESSIAN, M. Arnaud MERCIER à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yves MORAINÉ à M. Didier REAULT, M. Benoît PAYAN à Mme Sophie CAMARD, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, Mme Josette SPORTIELLO à M. Azad KAZANDJIAN.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 24 JUIN 2022**

**RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe ports départementaux.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 24 juin 2022, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

**Sous la présidence de Madame MILON**, première vice-présidente,  
Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe des ports comme suit :

- résultat d'investissement à reporter en 2022 (001 recette) :  
+10 012,82 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2022 (002 dépense) :  
-10 012,82 €.

Adopte à l'unanimité

Pour : 45

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 12

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriaty DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie TARRISSE